



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2 et 3.3

Numéro de la demande : 2023-0627
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Calendrier d'application;
nombre ou fréquence des applications
Produit : Adios Ambros Granule hydrosoluble
Numéro d'homologation : 28236
Principe actif (p.a.) : Chlorure de sodium
Numéro de document de l'ARLA : 3615184

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de la préparation commerciale Adios Ambros Granule hydrosoluble afin (1) de modifier/élargir les conditions dans lesquelles l'herbicide peut être appliqué, et (2) d'ajouter la possibilité d'une deuxième application pour contrôler la repousse de la petite herbe à poux dans les zones indiquées sur l'étiquette du produit.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluations sanitaires

Le produit Adios Ambros Granule hydrosoluble est considéré comme équivalent sur le plan toxicologique au principe actif de qualité technique, le chlorure de sodium, qui présente une faible toxicité aiguë par toutes les voies d'exposition, n'est pas irritant pour les yeux, est légèrement irritant pour la peau et n'est pas un sensibilisant cutané.

L'exposition professionnelle et occasionnelle devrait être faible et non préoccupante en raison de la faible toxicité du produit. Le risque attribuable à l'exposition professionnelle, résidentielle et occasionnelle est acceptable lorsque le dispositif est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Le mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit Adios Ambros Granule hydrosoluble en ce qui a trait aux conditions au moment de l'application a été modifié afin d'offrir à l'utilisateur une plus grande souplesse. L'ajout de l'option d'une deuxième application pour contrôler les repousses offrira également aux utilisateurs une plus grande souplesse dans la gestion de la petite herbe à poux dans les endroits indiqués sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer les modifications apportées à l'étiquette du produit Adios Ambros Granule hydrosoluble en ce qui concerne le calendrier et le nombre d'applications.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
888402	2003, General Directions for Use and Typical Workday for Mixer/Loader/Applicator, DACO: 5.2
888398	Bertram, B.M., Sodium Chloride., Kirk-Othmer encyclopedia of chemical technology. 4th edition. Vol. 22., DACO: 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.2.4, 4.2.5
888399	U.S. EPA, Reregistration Eligibility Decision, Inorganic Halides (Case 4051). 1993, DACO: 4.2.1,4.2.2,4.2.3,4.2.4,4.2.5
888400	Health Canada, Food and Drug Regulations (Canada)., Food and Drug Regulations (Canada) Division 17, DACO: 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.2.4, 4.2.5
3463869	2023, Rationale 5.2, DACO: 5.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9